[redacted] citoyen saronais 8HR 03
j'ai rencontré le commerçant enquêtait a
qui j'ai remis la 1ère partie d'un courrier
dont je remettrais la suite le 19 ~~[illegible]~~ [illegible]

SAR 03

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE FUTUR PLUm

Contribution [redacted], citoyen saranais.

1ère Partie : considérations générales et propositions d'amendements

Sur la forme :

Cette enquête publique est malheureusement une formalité ne permettant pas une expression citoyenne en nombre vu la « monstruosité » du document, son accessibilité relative et le ressenti général que déjà tout est bouclé !

Des réunions publiques de présentation par commune auraient été plus pertinentes et donc plus « productives » en terme de retours d'observations et de propositions citoyennes.

La pandémie a perturbé la phase d'élaboration du Projet, empêchant d'associer étroitement les habitants de la Métropole, mais **cette contrainte n'existe plus au stade de l'enquête publique** !

Sur le fond :

Le PLUm, destiné à se substituer aux PLU communaux, est sensé « garantir et préserver les identités et spécificités locales ».
Il n'en est malheureusement rien et c'est logique puisqu'il s'agit d'un document commun dont les mêmes règles vont être opposables à toutes les communes concernées.

On instille donc le risque d'une uniformité de développement qui ira à l'encontre des diversités actuelles qui font la richesse et surtout l'attractivité des communes composant la Métropole !

Les **cahiers communaux** pourraient atténuer ce risque à condition de laisser aux élus suffisamment de latitude et d'adaptation intelligente des règles aux contextes et aux spécificités locales.
La crainte est cependant d'avoir des **copiés-collés entre communes** qui ne saisiront pas cette faculté d'échapper au moule commun.

Il est donc essentiel que l'application du futur PLUm soit la moins « bureaucratique » possible et conserve pour les maires des marges de manœuvre respectueuses des identités communales.

Il faut à cette fin renforcer dans le PLUm les garanties de maintien, dans sa mise en œuvre, d'une certaine autonomie et d'une liberté d'appréciation au cas par cas pour les élus.

La survie déjà bien menacée de la démocratie locale - **capitale pour le vivre ensemble** - est à ce prix.

2ème partie : les dangers des prescriptions du Projet de PLUm et quelques propositions de remédiation

A suivre le 19 octobre, avec en particulier un focus sur les conséquences induites par la volonté affichée de réduction de la consommation d'espace....entrainant un appauvrissement architectural, une concentration des habitats, un recul par rapport aux enjeux climatiques et environnementaux, une dégradation de la qualité de vie, un risque sociétal accru et un certain mépris de l'Humain.